



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 12 juin 2024 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 6 juin 2024

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Caroline JAY

Présents avec voix délibérative : **33** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **33**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Patrick MONDENX ; François GUILLAMET ; Dany JAMMES

CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Bérangère SABOURAULT ; Jean SOUBLIN ; Alain DUBOURDIEU ; Caroline JAY ;

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE ;

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES ;

Absents :

CC. MACS

Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Hervé DARRIGADE ; Laurent LAFOURCADE ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain GODOT ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Jean-Louis DAVERAT ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2024_063

Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine : collecte préservante des aides techniques en vue de leur réemploi

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, rappelle à l'assemblée que le Sitcom a toujours porté une politique en faveur du tri à la source des déchets car elle répond aux enjeux globaux de réduction et de valorisation des déchets.



Pour ce faire, le Sitcom Côte Sud des Landes entretient des relations privilégiées avec des associations locales du réemploi ; des zones de dons installées sur les déchetteries pour déposer des matériels dont ils n'ont plus l'usage afin qu'ils soient réemployés par d'autres consommateurs. Les associations Emmaüs, Voisinage, le Grenier de Mézos, Soli'bat, La Brocante Solidaire collectent des conteneurs de dons qui leur sont spécifiquement réservés.

Tout en restant cohérent au PLPDMA, le Sitcom a voté le PASTEC « Plan d'Action du Sitcom pour la Transition vers une Economie Circulaire » pour la période 2023-2026. Ce programme comporte 24 actions visant à accompagner les différents acteurs du territoire (collectivités, acteurs économiques, citoyens) vers l'économie circulaire et les sensibiliser aux enjeux de la production de déchets. Le Sitcom a voté un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour, dans le temps, tendre vers les objectifs de réduction des déchets tel qu'ils ont pu être définis via le PRPGD.

Pour tendre vers ces objectifs de réduction des déchets, le Sitcom souhaite développer ses partenariats avec les associations locales afin d'augmenter les tonnages détournés et développer le réemploi sur le territoire.

Dans ce cadre, le Sitcom souhaite équiper plusieurs déchetteries de conteneurs maritimes afin d'assurer une collecte préservante des aides techniques (lits médicalisés, fauteuils roulants, fauteuils releveur, déambulateurs, téléphone à grosses touches, béquilles...) au profit que l'association ECM2 qui œuvre dans le champ de l'économie circulaire des aides techniques médicales sur le territoire des Landes.

Plusieurs natures de public sont ciblées :

- les usagers au travers leur don : la présence de conteneurs de don sur les déchetteries est incitative et constitue en soi une action de sensibilisation du réemploi des usagers.
- l'association ECM2 qui bénéficiera directement de ce gisement et gèrera la suite de cette collecte par le réemploi avec l'utilisateur final
- l'utilisateur de l'équipement qui profitera d'un équipement à moindre coût

Afin de faciliter le financement de l'opération, Monsieur le Vice-Président propose de répondre à l'appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets » et présente dans ce cadre le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles		Ressources		
Objet	Montant € ht	Financeurs	Taux	Montant €
Conteneurs maritimes en vue de la collecte préservante	23 765	Région Nouvelle-Aquitaine	55%	13 070,75
		Sitcom40	45%	10 694,25
Total	23 765		100 %	23 765,00

Le Comité syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du Sitcom Côte Sud des Landes approuvés par arrêté préfectoral

Considérant l'appel à projets régional « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets » de la Région Nouvelle-Aquitaine

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'investissement présenté ci-dessus

Approuve le plan de financement présenté ci-dessus

Autorise le Président à solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projets « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets » et à signer tout document afférent à ce dossier pour en assurer la bonne finalité.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le 25/06/2024

ID : 040-254001977-20240612-DEL_2024_063-DE



PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénesse-Maremne, le 17 juin 2024

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

